



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

zones de pêche

Question écrite n° 75270

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences de la pêche en eaux profondes. En effet, certaines espèces, parmi lesquelles on peut citer la lingue bleue, la dorade rose ou le sable noir, sont capturées dans les eaux situées au-delà des principaux lieux de pêche du plateau continental de l'Atlantique Nord. Or il apparaît que ces stocks de poissons sont particulièrement vulnérables à la pêche. Il lui demande donc s'il serait possible de mettre en place des totaux admissibles de captures afin de protéger ces espèces vulnérables.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75270

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2002, page 1952